



La Lettre

aux GRETA

Fin de la Recréation

La loi de refondation de l'Ecole à réinscrit les GRETA dans le code de l'Education. C'est l'occasion d'une remise à plat de la FCA dans l'Education National, menée entre le ministère et le groupe de suivi national, dont la FSU est pleinement partie prenante.

L'année 2013 aura vu la publication d'une série de textes, qui ne peuvent être appliqués qu'après validation de l'ensemble des ministères concernés. La mise en place de la réforme se fait dans chaque académie sous la responsabilité du Recteur dans le respect des textes nationaux. Pour chaque structure doit paraître un décret, une circulaire et une convention constitutive type nationale

La première série de textes, a concerné la **réorganisation du GIP FCIP** académique pour la mise en conformité avec la loi Warsman. Les personnels seront représentés dans les instances du GIP, et des élections sont à préparer.





La deuxième série de textes concerne les GRETA. Le décret est paru en septembre mais circulaire et convention type sont toujours à signature dans les ministères fin décembre.

Cela n'a pas empêché un certain nombre de GRETA et d'établissements supports de voter une convention constitutive sur la base d'un projet non validé envoyé aux rectorats pour information avec la mention "à ne pas diffuser". Il va sans dire que cette convention est rarement

conforme et qu'il faudra exiger une nouvelle rédaction et un nouveau vote tenant compte des textes validés.

On remarque une tendance dans ces conventions à remplacer ce qui est défini dans le texte national comme "recommandation de l'AG " par "décision de l'AG" tendant à minimiser le rôle du CA de l'établissement support.

PRENDRE LE BON TEMPO. Ne pas aller plus vite que la musique.....

Temporalité que nous estimons nécessaire dès la parution des textes nationaux pour la recréation du GRETA.

- Vote du CIE du groupement de service ou de la structure existante
 - o Dissolution de la structure
 - o Recommandation de la Constitution du GRETA sur la base de la nouvelle convention constitutive en conformité avec la circulaire ministérielle.
- Vote au CA de l'établissement support de la création du GRETA, de la convention constitutive présentée à l'AG et adhésion au GIP FCIP.
- Vote dans les CA dans les établissements d'accueil de l'adhésion au GRETA.
- Création de l'Ag du GRETA.
 - o organisation d'élection des représentants du personnel, élus avec voix délibérative. Leur nombre représente 20% du nombre d'établissements adhérents
- Réunion de l'AG et élection du président.

Le CA de l'établissement support est au centre de la réforme des GRETA. L'investissement des représentants est primordial. Faisons en sorte que des représentants du personnel GRETA soient présents sur nos listes. Tous les personnels du GRETA quel que soit le lieu dans lequel ils assurent leur formation, sont électeurs et éligibles au CA .Des pressions sont souvent exercées sous y compris des menaces d'invalidation des liste sous des prétextes juridiques pour les refuser. Nationalement maintenons ces candidatures. Le SNES interviendra, y compris par un recours au TA, en cas d'invalidation.



La dernière étape concerne **les personnels**.

Là aussi les directives devront être validées nationalement avant mise en place au niveau académique. En attendant seuls les textes en vigueur peuvent être appliqués.

Les discussions doivent s'engager sur les problèmes de gestion des personnels, les obligations de services, horaires, l'avancement, les salaires, les missions...

Le SNES demande fermement un cadrage et une harmonisation au niveau national et l'arrêt des dérives locales ou académiques.

Nous continuerons à peser pour des règles claires de gestion définies nationalement pour l'ensemble des personnels, notamment pour les non-titulaires afin que tous soient traités dans l'équité et la dignité. Nous demandons l'ouverture de concours prenant en compte la spécificité du travail en FCA et particulièrement l'ouverture de CAPES et agrégation de type CPIF.

N'hésitez pas à prendre contact avec le SNES et la FSU

- avec les représentants SNES et FSU au CA de votre établissement.
- Les représentants académiques du SNES et de la FSU
- Avec le SNES national à <u>fca@snes.edu</u>

Ensemble, avec le SNES, faisons avancer les GRETA, leurs personnels, et la FCA dans l'Education Nationale

Toutes les infos sur le site du SNES : http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html